

iBoites SARL
Conditions Générales de Vente

I. Informations générales

1. En passant toute commande auprès de nos services, le Client confirme qu'il a lu et pris connaissance des CGV et qu'il les accepte sans réserve.
2. Si le Client n'accepte pas une ou plusieurs Conditions, nous le prions de ne pas passer de commande.
3. Les CGV s'appliquent à toutes les ventes réalisées entre la société iBoites et toute personne morale ou physique.
4. La société iBoites se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment. Les conditions valables pour la transaction sont toujours les conditions en vigueur à la date de la commande.
5. Toute marchandise livrée reste la propriété de la société iBoites jusqu'au moment de règlement du prix par le Client. En cas d'absence de paiement, la société iBoites se réserve le droit de demander au Client de retourner la boîte de vitesses livrée à ses frais.

II. Objet

1. La société iBoites vend des boîtes de vitesses reconditionnées en échange standard, et autres pièces détachées comme volant bi-masse, embrayage et autres.
2. Par « reconditionnée », nous entendons une boîte de vitesses refaite à neuf (dans laquelle toutes les pièces usées et endommagées ont été remplacées).
3. Par « échange standard », nous entendons le remplacement d'une boîte de vitesses endommagée par une boîte de vitesses reconditionnée avec les mêmes caractéristiques (type de boîte ainsi que repère de boîte. Ex : PK5 021), avec le retour de la vieille matière obligatoire.
4. Les boîtes de vitesses vendues par iBoites sont livrées fermées et sans huile.
5. iBoites vend des boîtes de vitesses qu'elle tient en stock ou bien répare les boîtes de vitesses de clients sur commande.
6. La société iBoites ne peut pas être responsable de retards dans la réalisation de la commande si celui-ci résulte du retard dans la livraison des pièces fournies par le fabricant (concerne les boîtes de vitesses faites sur commande).

III. Conditions de vente

1. Chaque vente sera obligatoirement accompagnée d'une facture. En passant commande, le Client autorise la société iBoites à émettre une facture sans sa signature.

IV. Retour de la vieille matière

1. Dans le cadre de nos ventes de boîtes de vitesses et autres produits échange standard, vous êtes obligés de nous retourner la vieille matière.
2. Toutes les vieilles matières doivent nous être retournées bien vidangées, et dans les mêmes caractéristiques techniques que la boîte achetée, sous 15 jours suivant la date de livraison de la boîte achetée, sauf autres délais convenus entre les Parties.
3. En cas de non-retour de la vieille matière, le Client sera obligé de payer, à titre de dédommagement, une consigne égale à 1/3 (un tiers) de la valeur de la boîte achetée. A chaque fois, la société iBoites émettra une facture en bonne et due forme.
4. Le non-retour de la vieille matière entraînera l'annulation de la Garantie.

V. Commande

1. En passant la commande, le Client est obligé de communiquer à iBoites ses vraies coordonnées : nom, prénom, nom de la société, adresse de facturation et adresse de livraison (si elles sont différentes), numéro de SIRET ou TVA intracommunautaire, numéro de téléphone et adresse mail.

2. iBoites traite les données personnelles conformément aux exigences du RDPG.
3. En cas de coordonnées fausses, la société iBoites se réserve le droit de renoncer à réaliser la commande.
4. Le Client qui a donné les fausses coordonnées ne pourra pas réclamer d'indemnités à ce titre.

VI. Prix

1. Les prix des produits affichés sur le site sont exprimés en euros toutes taxes comprises, hors participation aux frais de livraisons ou consignes.
2. La marque iBoites se réserve le droit de modifier les prix à tout moment et en avertir le client en cas de dossiers en cours.
3. Les produits seront facturés sur base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

VII. Conditions de paiement

1. Le Client, en signant la facture à réception de la marchandise, accepte les modalités de paiement et la date limite de règlement précisées sur la facture. Tout changement des conditions de paiement exige un accord écrit de la société iBoites.
2. La date limite de règlement indiquée sur la facture est considérée comme infranchissable.
3. Pour tout autre délai de règlement, un accord écrit au préalable (par ex. par mail) entre les deux parties est nécessaire.
4. iBoites accepte les modalités de paiements suivants :
 - a) virement bancaire avant la livraison
 - b) paiement par carte en ligne
 - c) paiement en espèces à la livraison
 - d) virement bancaire après la livraison avec un délai limite de paiement précisé sur la facture – cette option ne concerne que les sociétés figurant dans les bases des organismes de recouvrement (p. ex. Coface / Hermes) comme une société fiable et solvable.

VIII. Recouvrement

1. En cas de retard de paiement, la société iBoites enverra au Client par mail une lettre de relance.
2. iBoites se réserve le droit de demander au Client de payer, à part la somme due, les intérêts définis par la loi qui seront ajoutés à la facture échue.
3. iBoites se réserve le droit de confier le recouvrement des factures échues à une société de recouvrement externe, ceci sans en prévenir le Client. Dans cette situation, à part les intérêts définis par la loi, iBoites facturera au Client une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.
4. En cas de créance reconnue par un juge, la société iBoites facturera au Client les frais de procédure d'injonction de payer, d'huissier de justice et de procédures judiciaires.
5. Les échéances impayées doivent être payées par virement bancaire dans les meilleurs délais.

IX. Livraison

1. Le Client est obligé de communiquer à iBoites une adresse de livraison facilement accessible et précise.
2. La société iBoites n'est pas responsable pour un retard ou une non-livraison dû à une fausse adresse, transmise avec des fautes de frappe, pas assez précise ou introuvable dans le système GPS.
3. La société iBoites prévient le Client de la date et heure de livraison. Le Client est obligé d'être présent à l'adresse de livraison au moment fixé entre lui et iBoites. En cas d'absence du Client, la société iBoites se réserve le droit de partir sans l'attendre. Le Client doit être conscient du fait que dans une telle situation la boîte achetée ne pourra être livrée qu'avec un transport suivant.
4. Le délai de livraison ne peut pas être considéré comme un délai de rigueur. Le retard de livraison ne peut pas donner lieu à des indemnités d'aucune sorte.
5. La société iBoites n'est pas responsable pour les retards de livraison causés par des événements indépendants d'elle

comme avaries, embouteillages, accidents, différents cas de force majeure survenus pendant le transport et autres.

6. A la livraison, le Client est obligé de vérifier l'état de la marchandise livrée et sa conformité à la marchandise commandée.

7. Le Client est obligé de signer la facture livrée avec la marchandise.

X. Garantie

1. La facture signée et payée par le Client à la réception de la marchandise est obligatoire pour que la Garantie soit en vigueur.

2. La Garantie prend effet à compter de la date de facturation.

3. Les boîtes de vitesses sont garanties 12 ou 24 mois (selon le modèle) en ce qui concerne les véhicules particuliers, et 12 ou 24 mois (selon le modèle) pour les véhicules utilitaires suivant les modèles, l'offre, l'utilisation et l'équipement (sont concernés : les taxis, voitures de livraisons, ambulances, véhicules de sociétés, véhicules avec attelage).

4. Avant la confirmation de commande, le Client sera informé de la durée de Garantie selon le modèle de son ou ses véhicules.

5. En acquérant la marchandise, le Client accepte la durée de la Garantie.

6. Si le Client a des retards de paiement, la société iBoites se réserve le droit de suspendre la Garantie jusqu'au moment où le client règle toutes les factures échues.

7. La Garantie est exclue dans les cas suivants :

a) facture non honorée

b) vieille matière non rendue à la société iBoites

c) montage des pièces non conforme aux consignes du constructeur

d) manque ou quantité insuffisante de lubrifiants

e) entretien de la boîte non conforme aux normes du constructeur

f) utilisation anormale ou abusive des pièces ou du véhicule. Transformations tuning, utilisation dans le cadre de toutes compétitions automobile rallye, piste, tous terrains

g) mauvais état des pièces périphériques comme volant bi-masse, volant moteur, embrayage, butée etc.

h) démontage complet ou partiel des pièces fournies durant toute la période de la Garantie

i) réparation ou essai de réparation effectué par une société autre que iBoites

j) la boîte doit être montée par un professionnel, une facture de montage en étant une preuve.

8. La société iBoites ne participe pas aux frais durant l'immobilisation du véhicule, notamment :

a) ingrédients comme huile ou autres liquides

b) dépannage et remorquage,

c) location d'un véhicule de remplacement,

d) rapatriement des occupants du véhicule ainsi que leur hébergement

e) autres.

XI. Frais de pose / dépose

1. Le remboursement des frais de pose / dépose en cas de panne constatée sur la boîte de vitesses pendant la Garantie en vigueur s'élève au maximum 250 € HT.

2. La pose / dépose doit être reconnue comme justifiée et doit être faite par un garagiste professionnel (une facture en étant une preuve).

3. La société iBoites ne retournera pas ces frais dans le cas de la Garantie exclue (voir P. 7).

XII. Service après-vente

1. En cas de soucis rencontrés avec des produits acquis auprès de iBoites, le Client nous informera en détails des problèmes qu'il rencontre.

2. Pour que le dossier SAV soit ouvert, le Client doit nous décrire :

a) Quand est-ce que le souci avec la boîte de vitesse est apparu pour la première fois ?

- b)** Quels en sont les symptômes (photos, vidéos, enregistrements nous faciliteront l'expertise) ?
- c)** Le Client est également obligé de nous présenter une facture d'achat et une facture de montage de la boîte de vitesse effectué par un garagiste professionnel.
- 3.** Le Client nous remettra la pièce concernée pour analyse et expertise.
 - 4.** Les frais d'envoi de la boîte de vitesse chez iBoites sont à la charge du Client.
 - 5.** L'expertise de la boîte a lieu dans les ateliers de iBoites ou dans un atelier défini avec le Client et en présence des experts désignés par les Parties.
 - 6.** Le délai d'examen du litige est fixé à 14 jours à compter du moment de la réception de la boîte par iBoites.
 - 7.** iBoites informera le Client du résultat de l'expertise et une étude de participation forfaitaire de la main d'œuvre lui sera présentée.
 - 8.** Si la réclamation est justifiée, le Client en sera informé. La boîte de vitesse sera réparée et livrée au Client dans les meilleurs délais.
 - 9.** Dans le cas d'une réclamation injustifiée, la société iBoites présentera au Client un devis de réparation. Selon la décision du Client, iBoites réparera et lui livrera la boîte de vitesse ou la lui rendra sans la réparer.
 - 10.** Le Client ne pourra pas réclamer des pièces enlevées d'une boîte de vitesses faisant l'objet d'une demande de garantie.

XIII. Litige- Médiation de la Consommation

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du Service Relations Clientèle du Vendeur).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle
www.mediateur-consommation-smp.fr
24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux

XIV. Nomenclature

iBoites: société iBoites dont le siège social se trouve au 130 Avenue de l'Industrie 69140 RILLIEUX LA PAPE, France

Client : chaque personne physique et morale qui contacte la société iBoites, lui demande des renseignements, un devis, et lui achète une marchandise

Marchandise : boîte de vitesse reconditionnée par iBoites ou autres pièces détachées faisant partie de l'offre de iBoites

Offre : proposition d'achat adressée à un Client, contenant les informations comme : description de la marchandise, prix, modalités de paiement, délai et conditions de livraison, conditions de Garantie et autres.

Parties : la société iBoites et le Client

CGV : Conditions Générales de Vente